



SECURISER LA MISE EN LOCATION D'UN LOGEMENT

Le secteur du logement social est particulièrement tendu sur le territoire de la CACEM, ce qui conduit de nombreux ménages défavorisés à se tourner vers le parc locatif privé pour se loger. Afin de répondre à ces besoins croissants, la CACEM développe une prime pour faciliter l'accès au logement privé de ces publics, en sécurisant les relations entre propriétaires et locataires, avec un accompagnement social adapté.

Objectifs

Sécuriser pour les propriétaires bailleurs, la remise en location de leurs logements en favorisant le développement d'une offre d'intermédiation locative.

Nature de l'aide



L'aide constitue une prime incitative lorsque le propriétaire accepte de confier la gestion de son logement à une structure d'intermédiation locative. Cette prime peut être cumulable avec la prime de sortie de vacance ou les aides à la rénovation du parc privé.



Montant de la prime

2 000€/logement.



Bénéficiaires

Propriétaire d'un logement à mettre en location.

Critères d'éligibilité

- Le logement concerné ne doit faire l'objet d'un contrat de mandat de gestion en cours au moment de la demande.
- Le contrat avec la structure d'intermédiation devra être conclu avec un engagement de non-dénonciation pour une durée de 3 ans. En cas de dénonciation du contrat, le remboursement intégral de la subvention pourra être demandé.
- Le logement devra respecter les critères de décence après vérification par l'opérateur.



- Propriétaire Bailleur : Personne physique ou morale mettant en location son logement
- Co-indivisaire : Personne physique propriétaire collectivement d'un bien en indivision dans le cadre d'une succession, d'un divorce ou d'une donation

Formalités

Pièces à fournir

- Pièce d'identité du propriétaire.
- Titre de propriété.
- Avis de Taxe Foncière.
- RIB du propriétaire.
- Contrat de location (incluant la clause de non-dénonciation) ou contrat de mandat de gestion récemment conclu, selon la situation.
- Attestation de décence du logement établie par la structure agréée.

A qui s'adresser ?

Liste des opérateurs



0596 71 28 35



0596 55 03 45